



Comment divorcer un sens papier et je suis enceinte

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014 à 01:04**

bonjour je voudrai avoir commen je peut divorcer rapidement dun sans papier on c connu en juin en c separai en decembre on c remi ensemble et marier en fevrier il ma forcer la main il me menase marcelle il me suis jen ppeut plus et je suis enceinte de 4 moi et la il a reconnu le bebe 1 journer avent moi et il veut me le prendre je ne c pas quoid faire du tout jai peur je suis seul
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **29/06/2014 à 10:40**

bjr,
essayez de contacter une assistante sociale.
difficile de croire que votre ami vous a obligé à vous marier avec lui.
pour divorcer vous devez prendre un avocat.
cdt

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014 à 10:43**

bonjour jai prie un vocat le souci c quil et en vacances juillet aout et il ma forcer en quel que sorte car le dossier eter deposer je n'est parler de sa a personne ma mere acheter tout et les moi passer alort que notre couple aller toujours pas et ensuite les moi sont passer au mariage

alort quil c je voulait pas et il avai peur je dit non car je devai dire non

Par **jibi7**, le **29/06/2014** à **12:49**

Hello Alicia

Allez voir en effet les services sociaux mais aussi une association de protection de la famille ou vous trouverez des juristes, des psychologues etc...

Si par ex votre consentement au mariage n'avait pas été libre et que vous en ayez la preuve, que votre mari ne soit pas réellement en mesure de s'engager dans une union selon les criteres français... dans certains cas c'est l'annulation et non pas le divorce qui doit etre envisagée.

Cela annulerait aussi sans doute la reconnaissance faite.

Par **aguesseau**, le **29/06/2014** à **14:07**

l'annulation d'un mariage est très difficile voir quasi impossible.

l'annulation éventuelle du mariage ne modifie pas la filiation de l'enfant donc ne modifie pas la reconnaissance faite sauf à prouver devant un tribunal que le mari n'est pas le père de l'enfant.

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014** à **15:06**

le pere de lenfant c bien mon ex il et toujours entrain de me raseler en se momment c dure et des lundi je chercher une assisetence social merci pour tout mais continuer a maider sil vous plai